

BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2023-05

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DE SERVICE DE CERTIFICATION D'ENTREPRISE D'INTERVENTION DES GARDIENS EN CAS D'ALARME

Destinataires : Clients répertoriés des programmes des services de certification des systèmes de protection contre les intrusions pour les propriétés commerciales et financières (CPVXC, CPWFC, CRXXC et CRYHC)
Clients répertoriés du programme de certification des services d'intervention des gardiens en cas d'alarme (CPVAC)
Membres du Conseil consultatif des Laboratoires des assureurs du Canada Inc. (ULC)
Membres du comité technique de l'ULC sur la sécurité et les systèmes d'alarme antivol (S300A)
Autres parties intéressées

ULC revoit périodiquement ses programmes et ses services. À la suite des commentaires reçus de nos comités techniques et des membres intéressés de l'industrie pertinents concernant les points mentionnés, les solutions de service de protection incendie et de sécurité d'ULC (FSSS) ont déterminé qu'il était nécessaire d'apporter les modifications suivantes aux programmes de service de certification d'entreprise d'intervention des gardiens en cas d'alarme.

Les programmes de service de certification d'entreprise d'intervention des gardiens en cas d'alarme n'existeront plus en tant que programme de services de certification ULC autonome et deviendront un programme d'inscription ULC.

À cet égard, à l'avenir, le service d'entreprise d'intervention des gardiens en cas d'alarme sera une spécification sur les certifications d'intrusion ULC délivrés par les centrales de réception d'alarme des clients répertoriés ULC (stations de surveillance).

Ces changements entraîneront l'annulation de toutes les certifications ULC actives d'entreprise d'intervention des gardiens en cas d'alarme. Une liste de toutes les certifications annulées applicables sera fournie à chaque entreprise d'intervention des gardiens en cas d'alarme répertoriée par ULC afin qu'elle puisse, en collaboration avec la centrale de réception d'alarme répertoriée par ULC correspondante, réémettre la certification d'intrusion en conséquence pour refléter la spécification de l'entreprise d'intervention des gardiens en cas d'alarme ULC sur la Certification émise de nouveau. Pour qu'une certification ULC porte une spécification pour une entreprise d'intervention des gardiens en cas d'alarme ULC, il doit y avoir un contrat de service

entre l'entreprise d'intervention des gardiens en cas d'alarme et la centrale de réception d'alarme et/ou l'abonné.

De plus, à la suite de ce changement de programme, les frais annuels pour les entreprises d'intervention des gardiens en cas d'alarme répertoriées ULC passeront d'une catégorie d'émission de certification à une catégorie de non émission de certification, ce qui entraînera une réduction des coûts des frais d'inscription annuels et de résiliation et des frais annuels de certification.

Les changements apportés au programme entrent en vigueur immédiatement.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Alan Cavers du groupe Solutions de services de protection incendie et de sécurité d'ULC. Tél. : par téléphone au 416 757-5250, poste 61207 ou par courriel à l'adresse : trt.certificate@ul.com.

Cordialement,

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.

Gunsimar Paintal

Gestionnaire régional - Accréditations et conformité

Responsable du programme de marque ULC

"Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise"